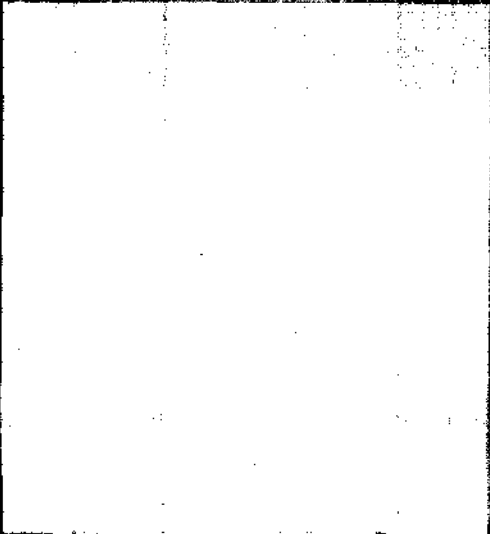


I E J U C

Droit ville



N° 49/2000

• Colloque International

L'INDEMNISATION DES SERVITUDES D'URBANISME EN EUROPE

(Toulouse 15-16 octobre 1999)

DEUXIEME PARTIE

RAPPORTS INTRODUCTIFS

Vincent Renard
Hugues Périnet-Marquet
Vincent Berger

L'INDEMNISATION DIRECTE :

René Hostiou

L'INDEMNISATION INDIRECTE :

Yves Jégouzo
Michel Fromont

• Doctrine

Daniel Tomasin
Simon Gilbert
Laurent Depuy

VILLE DE TOULOUSE

TABLE DES MATIÈRES

I - Colloque International : "L'INDEMNISATION DES SERVITUDES D'URBANISME EN EUROPE", Toulouse les 15 et 16 octobre 1999.

DEUXIÈME PARTIE : RAPPORTS INTRODUCTIFS

- "L'indemnisation des servitudes : l'approche économique du problème", par Vincent RENARD, C.N.R.S. - ADEFp. 7
- "Les fondements juridiques de l'Indemnisation", par Hugues PÉRINET-MARQUET, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)p. 4
- "La Cour européenne des droits de l'homme et l'indemnisation des servitudes d'urbanisme", par Vincent BERGER, Greffier de section à la Cour européenne des Droits de l'homme, Professeur au Collège d'Europe.....p. 63
- "L'indemnisation directe des servitudes d'urbanisme", Rapport de Synthèse, par René HOSTIOU, Professeur Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes, CRUARAP - UPRES.A CNRS 6029p. 83
- "L'indemnisation indirecte des servitudes d'urbanisme en Europe" par Yves JEGOUZO, Professeur agrégé de droit public, Président honoraire de l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)p. 93
- "Conclusion générale", par Michel FROMONT, Professeur à l'Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)..... p. 117

II - DOCTRINE :

- "L'esprit de la loi et la gestion des copropriétés" par Daniel TOMASIN, Professeur à la Faculté de droit de Toulouse, Directeur de l'IEJUC.....p. 131
- "La responsabilité de l'expropriant dans le cadre de la violation du droit de rétrocession de l'article L. 12-6 du Code de l'expropriation", par Simon GILBERT, Allocataire de recherches en droit public - CRUARAP- Faculté de droit de Nantesp. 141
- "Divisions en volumes et domaine public" par Laurent DEPUY, Docteur en droit, ATER à l'Université Toulouse I.....p. 175